

PROGRAMME DE LA FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale)

Habilitation INRS n° H35013/2025/SST-1/O/14

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
-

PUBLIC CIBLE :

Toute personne désireuse d'apprendre les gestes d'urgence et être acteur de la prévention dans leur entreprise.

DURÉE

2 journées (soit 14 heures) en présentiel

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

PARTICIPANTS

Minimum 4 personnes, maximum 10 personnes

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation.
- Demande de présentation des stagiaires (parcours professionnel et attentes vis-à-vis de la formation).
- Présentation des objectifs de la formation, des points abordés et mise en corrélation avec les attentes des stagiaires.

Situer son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

Situer son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Chacune de ces étapes sera abordées pour les thèmes suivants :

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

La victime se plaint d'un malaise

La victime se plaint de brûlures

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas mais elle respire

La victime ne répond pas et ne respire pas

EPREUVES CERTIFICATIVES

- L'épreuve certificative n°1 est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.
- L'épreuve certificative n°2 est réalisée avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1. Le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité **Sauveteur Secouriste du Travail**, et ses compétences en matière de prévention.

VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat Sauveteur Secouriste du Travail.

Un certificat Sauveteur Secouriste du Travail (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel dans une approche démonstrative, heuristique et applicative.

Exposé interactif des connaissances au cours d'une projection Powerpoint de diapos, photos, plan d'action de prévention Sauveteur Secouriste du Travail de l'INRS, plan d'intervention Sauveteur Secouriste du Travail de l'INRS

Mannequins et DAE de démonstration

Mises en situation

Formateur titulaire du certificat de « Formateur Sauveteur Secouriste du Travail » valide,

Formation dispensée par une entité habilitée niveau 1 par l'INRS

Aide-mémoire INRS remis en fin de formation

TARIF (valable du 01/01/25 au 31/12/25)

En inter-entreprises : 240 € H.T. par personne

En intra-entreprise : nous consulter

LIEU :

En inter-entreprises : Centre Richard Lenoir, Villers Bocage (14)

En intra-entreprise : votre entreprise

MODALITES D'ACCES :

Vous pouvez nous contacter via notre formulaire d'accès sur notre site air-prod-formation.fr ou par mail à airprodformation@orange.fr.